

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 75 (1946)

Heft: 1

Rubrik: Monsieur Joseph Piller : président du Conseil des États

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Monsieur Joseph Piller

président du Conseil des Etats

Après avoir dit à M. le président du Conseil des Etats les sentiments qui nous animent, nous avons la joie de publier, dans son texte intégral, l'article destiné à La Liberté.

On nous écrit de Berne :

Les Chambres se sont réunies lundi soir, à 18 h., pour leur session d'hiver. Nous nous rendons à la salle du Conseil des Etats, parce que c'est là qu'un député fribourgeois sera porté aux honneurs. M. Joseph Piller, vice-président du Conseil en 1945, doit, en effet, être élu à la présidence et monter au siège qu'ont occupé, avant lui, d'autres Fribourgeois, notamment Georges Python et Emile Savoy, ainsi que, il y a quelques années, M. Bernard de Weck, qui, aujourd'hui, assis à sa place, assiste à l'élection de son collègue.

Peu après 18 h., devant une salle où 43 députés sur 44 sont présents — il ne manque que M. Wahlen, de Zurich —, M. Altwegg, de Thurgovie, président pour 1945, ouvre la séance et, selon l'usage, prononce un discours pour rappeler les faits qui se sont produits durant l'année qui s'achève. Puis, il prie les députés de procéder à l'élection du président pour 1946.

Les urnes passent devant les bancs, et les députés, l'un après l'autre, y glissent le bulletin où ils ont porté le nom de leur candidat. Après quelques minutes, le président sortant de charge annonce le résultat du scrutin : M. Joseph Piller, député de Fribourg, est élu président du Conseil des Etats pour 1946, par 28 voix. Sept voix se sont notamment portées sur M. Iten, autre député conservateur. Immédiatement, le nouveau président est invité à prendre possession du siège présidentiel. Il s'y trouve encadré par deux magnifiques bouquets, que les huissiers viennent d'apporter, et dont l'un, paraît-il, a été offert par la Société fribourgeoise de Berne.

M. Piller prononce alors une allocution dans laquelle, après avoir remercié son prédécesseur des services rendus à la Chambre en la présidant avec une autorité aimable, habile et ferme, il exprime à ses collègues sa gratitude de l'avoir porté au siège présidentiel, en restant fidèles à l'usage qui veut que, à tour de rôle, les représentants des diverses opinions politiques et des différentes langues accèdent à cette dignité. Le nouveau président se dit particulièrement sensible à la marque de confiance qui lui est faite et du grand honneur qui, par sa personne, va au parti conservateur, à la Suisse romande et au canton de Fribourg, par lequel, dit-il, les Etats de langue alé-

manique entraient jadis en contact avec le pays romand. Merci, ajoute M. Piller, de l'honneur fait au peuple fribourgeois, attaché à ses traditions religieuses et patriotiques autant qu'à ses institutions démocratiques, à ce peuple qui sait quels sentiments et quel esprit président à la formation et à la conservation immédiates des sociétés temporelles et qui, dès lors, ne recule devant aucun effort pour conserver chez lui ces valeurs fondamentales et pour les faire rayonner tout autour de lui, parce qu'il a conscience que c'est ainsi que, selon ses moyens et pour sa part, il sert au mieux les intérêts de la patrie en même temps que ceux de l'Europe et de l'humanité.

Le nouveau président termine son allocution en disant dans quel esprit d'entente et de collaboration il souhaite voir la Chambre accomplir ses travaux et en assurant ses collègues de tout son dévouement dans l'exercice de ses fonctions présidentielles.

De nombreux députés se rendent alors auprès du nouveau président pour lui présenter leurs félicitations et leur vœux.

La famille de M. Piller et plusieurs de ses amis assistaient à la séance depuis la tribune publique.

La Chambre passe ensuite à l'ordre du jour.

Par l'élection de M. Piller, le Conseil des Etats a voulu honorer le parti conservateur catholique, la Suisse romande et, tout spécialement, le canton de Fribourg, qui, au moment même où l'un de ses fils les plus distingués, M. Pierre Aeby, quitte la présidence du Conseil national, a ainsi l'honneur d'en voir monter un autre au siège présidentiel du Conseil des Etats. Mais c'est surtout à l'activité de M. Piller en son sein que le Conseil des Etats a voulu rendre hommage.

M. Piller représente son canton aux Etats depuis dix ans. C'est, en effet, en 1935 qu'il y est entré. Depuis lors, il y a déployé une activité considérable. Il a fait partie, en dix ans, de près de quatre-vingts commissions différentes, chargées des problèmes les plus divers, allant de la loi sur la concurrence déloyale, du conflit italo-éthiopien, de l'organisation judiciaire, des exportations, de la Chambre du cinéma, des affaires militaires, de l'approvisionnement du pays, du tribunal des assurances, de la défense spirituelle du pays, de la coopération intellectuelle, de la Société des nations et de l'instruction militaire préparatoire, aux questions sociales et économiques. C'est ainsi que M. Joseph Piller a fait partie des commissions qui se sont occupées du désendettement des agriculteurs, de l'aide aux producteurs de lait, du soutien du prix du lait, de la protection des cordonniers, de la loi sur les voyageurs de commerce, des contrats collectifs de travail, de l'assurance-vieillesse et survivants, de l'aide aux enfants victimes de la guerre, de la protection des branches économiques menacées et de la protection de la famille. Dans quinze commissions,

M. Piller a revêtu la charge de président. De plus, il a été ou est encore membre de plusieurs commissions permanentes. C'est ainsi qu'il a fait partie de la commission de l'alcool de 1937 à 1943, qu'il est membre de la commission des finances depuis 1941, et membre de la commission des Chemins de fer fédéraux depuis cette année.

Ainsi, loin de se cantonner dans une spécialité, c'est dans tous les secteurs de la politique qu'agit le député fribourgeois. Il se meut à l'aise aussi bien dans les affaires d'ordre économique et social, que dans celles qui relèvent de la haute politique et des principes qui constituent le fondement de notre Etat.

Si ses collègues ont confié tant d'affaires à M. Piller, c'est qu'ils savent l'universalité de ses connaissances, le sérieux qu'il met à l'étude des problèmes, la fermeté de ses principes, la hauteur de ses vues et, en même temps, la pondération de son jugement. Ils l'apprécient, aussi, pour l'intérêt très vif qu'il marque à tous les débats, même à ceux qui sembleraient assez éloignés de ses préoccupations, et pour l'attention affectueuse avec laquelle il écoute les exposés de ses collègues. Ils n'oublient pas, non plus, que M. Piller fut juge au Tribunal fédéral, et ne manquent pas de faire appel à son expérience juridique dans l'élaboration des grandes lois.

Les interventions de M. Piller à la tribune soulèvent régulièrement une curiosité particulière, parce que la Chambre sait que le député fribourgeois ne suit pas nécessairement le courant et qu'il ne craint pas d'exprimer une opinion personnelle, même et surtout dans les affaires délicates. Il peut lui arriver d'être seul de son avis, mais il lui advient, aussi, de convertir la Chambre à ses idées. Chacun se souvient de ses interventions, qui heurtaient l'opinion courante, dans l'affaire de la dévaluation, dans celle de l'instruction militaire préparatoire, et, dernièrement encore, dans celle du service obligatoire à la campagne, mais qui, en définitive, se sont révélées être celles d'un homme d'Etat qui voyait juste et pensait comme le peuple, puisque, à l'une ou l'autre reprise, en votation fédérale, le peuple, après coup, lui donne raison.

L'un des domaines où la vigilance de M. Piller n'est jamais en défaut, c'est celui du fédéralisme. Cette Chambre, qui est celle où les vingt-deux Etats confédérés s'efforcent de sauvegarder ce qui reste de leur souveraineté d'autrefois, peut compter sur le député fribourgeois pour défendre l'autonomie des cantons et lutter contre la centralisation.

Cette indépendance complète, alliée au souci exclusif du bien de l'Etat, confère à M. Joseph Piller l'autorité dont il jouit à Berne, où il est incontestablement l'une des fortes personnalités du Parlement. Tous ses collègues, sans distinction de parti, voient en lui, plus qu'un homme politique, c'est-à-dire un homme qui joue le jeu

de la politique ; un véritable homme d'Etat, c'est-à-dire un homme qui a consacré sa vie à l'Etat, au bien de ses concitoyens et qui, dans l'œuvre qu'il a entreprise, fait taire son intérêt et les considérations personnelles, pour ne plus voir que les intérêts suprêmes de la communauté.

Ceux qui connaissent bien M. Piller l'apprécient, en outre, pour une qualité rare : nous voulons dire la modestie. M. Piller fuit toute forme de publicité ou de recherche de la popularité. Il s'efface devant l'œuvre et les idées qu'il défend. Il se compte lui-même pour peu de choses : toute sa fierté étant d'être Fribourgeois. Chacun, à Berne, sait l'amour passionné de M. Piller pour son canton, et le souci constant qu'il a de la grandeur du nom fribourgeois. Tant que le canton de Fribourg aura le bonheur d'avoir à sa tête des hommes intègres, forts, résolus, d'un dévouement et d'un désintéressement absolus, comme M. Piller, qui, au point de vue de la doctrine politique, est un véritable roc, sur lequel tout un peuple peut s'appuyer, il suivra, sans dévier, la voie glorieuse de sa destinée.

Certes, c'est surtout l'activité de M. Piller sur le plan fédéral, qui est couronnée par son élection à la présidence du Conseil des Etats, mais le Parlement n'ignore pas, non plus, l'œuvre capitale qu'il a accomplie à Fribourg, comme successeur et disciple de Georges Python : le développement donné à l'Université et la construction des nouveaux bâtiments universitaires. C'est là une œuvre qui est debout, qui restera, et qui porte témoignage de l'esprit d'initiative et de la prévoyance de celui qui l'a menée à chef. C'est en dehors de Fribourg qu'il faut vivre pour se rendre compte du prestige dont jouit l'Université de Fribourg, en Suisse et à l'étranger. C'est elle qui marque la mission de Fribourg dans notre pays et dans le monde. Aussi, l'homme qui porte cette charge sur ses épaules mérite d'être soutenu par tous les Fribourgeois conscients du véritable destin de leur petite patrie.

Maintenant que la guerre est finie, que les frontières s'ouvrent et que les étudiants accourront par centaines à Fribourg occuper les nouveaux locaux, l'œuvre de M. Piller apparaîtra rapidement comme providentielle, et chacun dira qu'il eut raison.

Aussi est-ce un hommage de félicitations, de remerciements et d'admiration, qui va à M. Piller le jour de son élection à l'une des plus hautes charges de la Confédération, avec des vœux pour le succès de sa présidence.

Société des institutrices

Groupe de la Gruyère. — Prochaine séance à Vaulruz. Conférence de M^{lle} Dupraz. La date en acte de la séance sera annoncée aux participantes.